

Univerzita Karlova  
Pedagogická fakulta

BAKALÁŘSKÁ PRÁCE

2019

Tomáš Rybář

Univerzita Karlova  
Pedagogická fakulta  
Katedra francouzského jazyka a literatury

BAKALÁŘSKÁ PRÁCE

La formation inclusive

Inkluzivní vzdělávání

Inclusive education

Vedoucí práce : Mgr. Tomáš Klinka, Ph.D.

Studijní program : Specializace v pedagogice

Studijní obor : Francouzský jazyk se zaměřením na vzdělání

2019

Odevzdáním této bakalářské práce na téma inkluzivní vzdělávání ve Francii potvrzuji, že jsem ji vypracoval pod vedením vedoucího práce samostatně za použití v práci uvedených pramenů a literatury. Dále potvrzuji, že tato práce nebyla využita k získání jiného nebo stejného titulu.

V Praze dne 14. června 2019

---

podpis

Na tomto místě bych rád poděkoval vedoucímu práce Mgr. Tomáši Klinkovi, Ph.D. za jeho trpělivost, laskavost a ochotu a také za cenné rady a připomínky. Mé díky patří i zaměstnancům Francouzského institutu v Praze za velmi milý přístup.

## ANOTACE

Inkluzivní vzdělávání je stále více diskutované téma. Každá země zaujímá jiný postoj k této problematice. Zaměřil jsem se proto na pojetí inkluzivního vzdělávání ve Francii, ve které tato forma vzdělávání funguje již řadu let. V bakalářské práci se věnuji především vysvětlení pojmu inkluze, jeho historii a praxi. Inkluze se totiž velmi často zaměňuje s pojmem integrace, i přesto, že je mezi nimi velký rozdíl. Práce se také zabývá hlavními principy francouzského školství, různými typy handicapů a zákony, které byly přijaty pro vytvoření přístupnějšího školního prostředí handicapovaným žákům. Cílem práce je zhodnotit, jakým způsobem se francouzský stát stará o žáky se specifickými potřebami a jak vytváří vhodné prostředí nejen pro ně, ale i pro speciální pedagogy.

Klíčová slova: inkluzivní vzdělávání, integrace, nová pedagogika, handicap

## ANNOTATION

La formation inclusive est toujours l'un des sujets les plus souvent discutés. Chaque pays a une attitude différente en ce qui concerne cette problématique. Dans ce mémoire je me focalise sur la formation inclusive en France où ce type d'apprentissage fonctionne déjà depuis des plusieurs années. Au début de mon mémoire j'explique cette expression : l'inclusion, son histoire et la pratique actuelle. Le mot « inclusion » est souvent mal compris et confondu avec le mot « intégration », mais il y a une grande différence entre eux. Ce mémoire parle aussi des grandes priorités du système scolaire français, des élèves qui ont des besoins particuliers et des lois qui ont été instaurées pour la création d'un environnement accessible à tous les élèves. L'objectif essentiel est de montrer comment l'Etat joue un rôle nécessaire et s'occupe des élèves handicapés et des enseignants spécialisés.

## ANNOTATION

The inclusive education has recently been more and more discussed. One may find different opinions on the topic in different countries. Therefore, I have focused on the conception of the inclusive education in France where this form of education has already been applied for a several years. In my Bachelor thesis, I predominantly deal with the explanation of the concept of the inclusion, its history and application. The inclusion is often confused with the integration, even though there is a great difference between the two concepts. My work also deals with the main principles of the French school system and the legal regulations that have been adopted to create the school environment more accessible to handicapped pupils. The tagret of my work is to evaluate how the state takes care of the pupils with specific needs and how it creates an appropriate environment for the pupils as well as for special educators.

## Table des matières

1.	L'introduction .....	10
2.	L'éducation inclusive en France .....	12
2.1.	L'Explication de la notion.....	12
2.2.	Quelle définition de l'inclusion ?.....	13
2.3.	La différence entre l'intégration et l'inclusion.....	14
2.4.	Les grands principes du système scolaire français .....	17
2.5.	La révolution dans la pédagogie française.....	20
2.6.	La référence à la pédagogie de J.J. Rousseau .....	20
2.7.	La nouvelle pédagogie .....	22
2.8.	L'inclusion dans le domaine de l'Éducation : Un droit fondamental .....	22
2.8.1.	La doctrine de l'UNESCO.....	24
2.9.	La définition du mot "handicap" .....	25
3.	L'actualité de l'inclusion.....	28
3.1.	Avant l'inclusion .....	28
3.2.	La genèse d'une scolarisation pour tous.....	28
3.3.	L'éducation pour tous .....	29
3.4.	La pédagogie inclusive .....	30
3.5.	La formation des élèves avec des besoins éducatifs particuliers (BÉP).....	32
3.6.	Les progrès depuis 2005 .....	32
3.7.	La coopération, c'est important !.....	34

3.8. La pédagogie spécialisée.....	36
3.8.1. Les formes de l'apprentissage chez les élèves ayant des besoin particuliers.....	37
3.8.2. Les différences au sein de la pédagogie différenciée.....	38
3.9. La mise en perspective.....	39
4. La politique d'avenir concernant l'inclusion .....	40
4.1. Les cinq grandes priorités du Comité interministériel du handicap 2018.....	40
4.2. Transformation de l'apprentissage et de la formation professionnelle.....	40
4.3. Quelles avancées pour les personnes en situation de handicap depuis le début du quinquennat ?.....	42
4.4. Handicap ce qui change en 2019 pour les personnes handicapées .....	43
4.5. L'ensemble pour l'école inclusive (ULIS).....	43
5. La Conclusion.....	45
6. Le Résumé .....	47
La Bibliographie.....	50
Les annexes .....	52
Questionnaire et les réponses d'une maître des écoles française ayant des expériences personnelles dans le domaine de l'inclusion scolaire.....	52

## 1. L'introduction

Le système éducatif français est toujours en évolution et c'est pourquoi l'enseignement doit respecter et s'adapter aux changements et aux besoins intérieurs de la société. L'un des problèmes majeurs actuels est le déséquilibre des besoins éducatifs.

Chacun dispose des compétences physiques et psychiques grâce auxquelles nous pouvons développer notre corps et notre esprit, cela veut dire l'épanouissement personnel. Par contre, il faut réaliser que pas mal de gens n'ont pas tellement de chance d'être en pleine santé. Ils peuvent avoir des troubles physiques, (caractérisés par la limitation de certaines fonctions, causés par une maladie chronique ou bien par une blessure) ou des troubles psychiques qui se distinguent en deux groupes: le handicap mental qui résulte de pathologies identifiables ou secondaire (voudrait dire pas important) à la maladie psychique. C'est pourquoi j'ai choisi ce sujet comme le thème de mon mémoire de licence.

Mon mémoire est divisé en quatre grands chapitres. Le premier chapitre traite de la définition du mot inclusion et son sens, des grands principes du système scolaire français, des moments importants liés aux bouleversements dans le système scolaire et de la formation des enfants avec des besoins éducatifs particuliers (BÉP). Le deuxième chapitre se concentre sur la création de l'environnement éducatif accessible pour tous les élèves, surtout handicapés. Il parle aussi des progrès préparés depuis 2005. Le troisième chapitre est consacré à la politique d'avenir concernant l'inclusion. Il parle surtout des transformations nécessaires dans la formation des enfants handicapés et des dispositifs comme ULIS = Unité localisée pour l'inclusion scolaire ou comme la MDPH = Maison Départementale des Personnes Handicapées qui se trouve dans chaque département de France. Elle informe et conseille toutes personnes handicapées . Ces maisons ont été créées en 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

Le but essentiel de mon mémoire est de résumer des informations concernant la problématique de l'inclusion scolaire en France. Il a fallu aussi comparer et analyser des sources électroniques avec celles qui viennent des livres surtout . Grâce à une professeur française qui

travaille avec des élèves en situation de handicap car on estime que c'est un élève au même titre qu'un autre mais qui vit une situation particulière alors qu'un élève handicapé fait penser qu'il n'est pas vraiment un élève, ce mémoire contient un témoignage vraiment enrichissant, parce qu'il décrit la réalité qu'elle est aux écoles françaises.

En ce qui concerne des sources, en République tchèque il y a peu d'ouvrages accessibles même à l'Institut français et c'est pourquoi je travaille surtout des informations sur internet.

## 2. L'éducation inclusive en France

La première chapitre se concentre sur la définition du mot l'inclusion. Elle traite des grands principes éducatifs français. Elle explique aussi le développement historique du processus d'inclusion dans la scolarité en France. Elle se focalise sur la formations des élèves ayants des besoins particuliers et sur les différences entre l'intégration et l'inclusion.

### 2.1. *L'Explication de la notion.*

Le mot inclusion vient du mot latin *inclusio* ou *includere* (« enfermement ») qui implique l'idée d'occlusion, de clôture. Il prend des significations différentes selon le contexte. L'inclusion scolaire est surtout une philosophie, mais aussi un ensemble de pratiques pédagogiques permettant à chaque élève d'avoir les mêmes possibilités. *« L'inclusion est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants. »*<sup>1</sup>

L'idée de l'inclusion scolaire telle que nous le connaissons aujourd'hui trouve ses origines dans le concept de « l'éducation spéciale ». Pour bien comprendre le terme de l'inclusion scolaire, il faut d'abord expliquer les principes essentiels de l'éducation spéciale. Le développement du domaine de l'éducation spécialisée, est caractérisé par différentes étapes au cours desquelles les systèmes éducatifs ont exploré des voies différentes pour répondre aux besoins des enfants handicapés et des élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Les écoles spécialisées étaient considérées, dans certains cas, comme une modalité complémentaire de l'enseignement général. Plus souvent, ces écoles étaient totalement séparées. Cette conception s'oppose aux droits de l'homme et c'est pourquoi l'idée de l'inclusion scolaire est devenue un sujet beaucoup discuté au niveau législatif. L'éducation spéciale a été incorporée à

---

1 <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001402/140224f.pdf>

l'enseignement ordinaire dans le cadre d'une démarche dite « d'intégration ». Le problème essentiel posé par l'intégration est qu'elle ne s'est pas accompagnée de changements dans l'organisation des écoles ordinaires. Il a fallu changer leurs programmes d'études et leurs stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Comme ces changements d'organisation ont longtemps manqué, ils sont devenus l'un des obstacles majeurs à la mise en œuvre de politique d'éducation inclusive. Tout d'abord, il était nécessaire de redéfinir « le concept de besoins spéciaux ». Cette conception nous dit que des progrès sont possibles si nous reconnaissons bien toutes les difficultés auxquelles se heurtent les élèves. C'est la seule façon dont nous pouvons réformer l'école et améliorer la pédagogie.

## *2.2. Quelle définition de l'inclusion ?*

Nous considérons l'inclusion comme un processus qui vise à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants. C'est aussi un processus important pour la réduction de l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation de nos jours. Elle propose la modification et la transformation des structures, des stratégies, des contenus éducatifs traditionnels en générale, parce que le but essentiel de l'inclusion c'est de transformer l'environnement scolaire en s'adaptant aux besoins des apprenants. Une question marginale : comment intégrer certains apprenants dans l'enseignement général ? La progression de l'éducation inclusive consiste à trouver la bonne transformation des systèmes éducatifs pour les adapter à la diversité des apprenants. Elle a pour objet de mettre à l'aise les enseignants et les apprenants avec la diversité et qu'ils la considèrent comme un enrichissement pour l'environnement scolaire et non comme un obstacle. L'inclusion met l'accent sur l'égalité des chances des personnes handicapées pour lesquels il est nécessaire d'avoir la possibilité d'un choix personnel et une aide spéciale.

Résumons les définitions possibles de la notion, ainsi que les malentendus concernant l'inclusion dans le tableau<sup>2</sup> suivant.

L'inclusion : C'EST	L'inclusion : CE N'EST PAS
Bien accueillir la diversité	Réformer uniquement l'éducation spécialisée, mais réformer le système éducatif tant formel que non formel
Tenir compte de tous les apprenants, et ne pas cibler uniquement les exclus	Répondre seulement à la diversité, mais également améliorer la qualité de l'éducation pour tous les apprenants
S'intéresser aux enfants scolarisés qui peuvent se sentir exclus	Des écoles spéciales, mais peut être un soutien supplémentaire apporté aux élèves au sein du système scolaire ordinaire
Offrir un accès égal à l'éducation ou prendre certaines dispositions à l'intention de certaines catégories d'enfants, sans les exclure	Répondre aux besoins des seuls enfants handicapés
	Répondre aux besoins d'un enfant au détriment d'un autre enfant

### 2.3. La différence entre l'intégration et l'inclusion

Ces deux termes sont très proches, mais il existe de nombreuses nuances entre eux. Il est nécessaire de bien les distinguer et de connaître la différence entre eux.

**L'INTÉGRATION** est un processus de socialisation d'un individu dans la société. D'après la définition générale du Larousse : C'est l'«*Action d'intégrer, fait pour quelqu'un, un groupe, de s'intégrer à , dans quelque chose.*»<sup>3</sup>

Une autre définition dit que l'intégration est un progrès psychosociale entre la majorité et la minorité défavorisée à cause de son handicap physique ou psychique. Nous parlons de l'incorporation des personnages dans la société majoritaire et dans la vie quotidienne. C'est la capacité de bien vivre, d'être accueilli et de s'identifier avec le reste de la société. Il faut réaliser

<sup>2</sup>

<https://static1.squarespace.com/static/5a47f3a7ace86433f0ec5942/t/5a85cbae53450ac2d1aa60a7/1518717875946/COMPTE+RENDU+DE+LA+RENCONTRE+CONJOINTE+DU+26-01-18.pdf>

<sup>3</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/int%C3%A9gration/43533>

que l'intégration touche surtout les personnes handicapés qui ne sont pas tout à fait capable de s'intégrer elles-mêmes et c'est pourquoi il est indispensable de les aider et de leur apporter un soutien. Leur socialisation ne se passe pas de façon naturelle. « *L'«intégration» est une notion générique que l'on rencontre essentiellement dans le contexte de la migration et le domaine du handicap, et qui se réfère à la question de l'insertion des individus.* »<sup>4</sup>

Le but de l'intégration est de se faire engager dans un collectif, de s'incorporer à lui. Ce qui est important, c'est l'adaptation de la personne. Il est nécessaire qu'elle veuille s'intégrer, se transformer, se normaliser ou s'adapter. La société devient intègre lorsqu'elle change son fonctionnement.

« *Mettre dedans ne suffit pas* »<sup>5</sup> Il ne faut pas seulement mettre les personnes entre les autres, mais chercher à les comprendre, les aider, parce que nous croyons que chacun a son potentiel que nous pouvons développer. Une Citation de Charles Gardou, professeur de l'anthropologie à l'université de Lyon, nous confirme que chaque personne contribue originalement à la vie sociale, culturelle et communautaire.

**L'INCLUSION :** « *En éducation, l'inclusion scolaire permet à tout enfant atteint d'un handicap ou de troubles d'apprentissage d'être scolarisé dans des classes ordinaires.* »<sup>6</sup> Pour mieux comprendre le mot inclusion, nous trouvons une expression qui l'explique bien : « *plein droit* » de toutes les personnes dans la société, quelles que soient leurs caractéristiques. Le terme d'inclusion est souvent lié au domaine du handicap. En réalité, c'est l'adaptation d'individus différents à un système disons « *normal ou courant* ». Il est indispensable de se rendre compte que chaque personne dans notre société présente ses propres besoins particuliers, mais aussi des besoins communs. Par conséquent, nous ne trouvons jamais un groupe avec ou sans handicap dans l'inclusion. Les deux idées trouvent leurs place, l'égalité et la diversité sont la norme fondamentale.

---

4 <http://www.csps.ch/themes/ecole-et-integration/integration-scolaire/reponse-1>

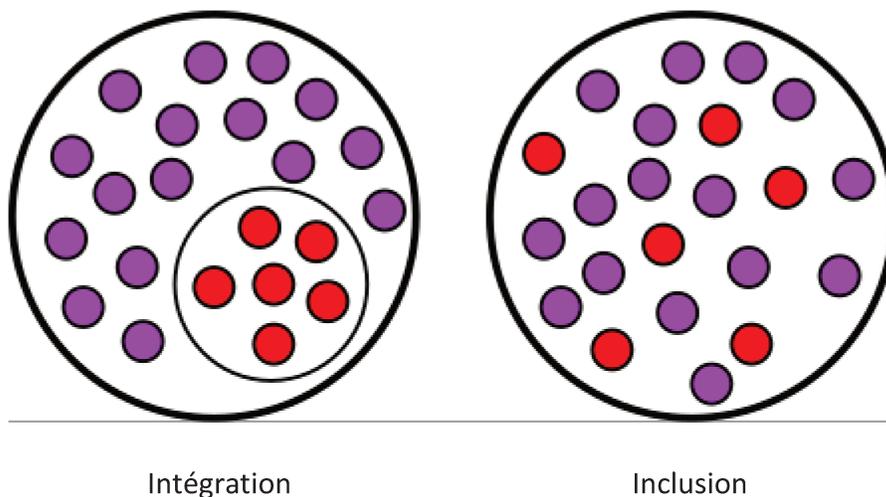
5 Charles Gardou

6 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Inclusion>

Pour que nous comprenions mieux cette problématique, nous proposons cette image ci dessous. Cette image nous montre la différence entre l'intégration et inclusion. Ce schéma est proposé par l'association TOUPI (Tous pour l'inclusion – « Association d'information et de soutien pour l'inclusion des personnes atteintes de handicap cognitif »<sup>7</sup>) – association qui lutte au quotidien pour l'inclusion.

Et comment l'inclusion est réalisée en réalité ? En tout cas, tous les établissements scolaires en France accueillent tous les élèves suivant une scolarisation ordinaire à plein temps et à proximité de leur lieu de domicile. En effet, chaque école doit s'adapter aux élèves et aux jeunes. « L'inclusion scolaire ne laisse pas de place aux écoles spécialisées, et la sélection est contraire à l'inclusion. »<sup>8</sup>

Voilà, j'ai créé ce dessin pour mieux comprendre la différence.



---

7 <https://toupi.fr/>

8 <http://www.csps.ch/themes/ecole-et-integration/integration-scolaire/reponse-2>

## 2.4. *Les grands principes du système scolaire français*

Tout le système éducatif français a une longue histoire qui est basée sur les cinq grands piliers importants qui respectent la société française multiculturelle et révolutionnaire. Nous allons voir quelle est la place de l'inclusion parmi ces grands principes.

L'enseignement français actuel, c'est le résultat d'un long développement historique. Pour mieux comprendre ce système et ses principes pédagogiques essentiels, il est nécessaire d'en connaître ses origines qui se situent à l'époque de la création de la République

L'enseignement et l'éducation représente pour les Français une thématique très importante. Les enseignants ont une grande valeur dans la société et dans la tradition de la scolarité de l'État date depuis la Révolution française et Napoléon. En ce qui concerne l'histoire de l'éducation en France, c'est la Révolution qui a rendu l'éducation commune à tous les citoyens. Elle a aussi divisé les études en trois niveaux – primaire, secondaire et supérieur.

La forme du système éducatif français est influencée par le rôle de l'état et par son pouvoir en général. La grande Révolution française de 1789 a apporté de nombreux changements sociaux et de nouvelles idées révolutionnaires dans le domaine de l'éducation nationale. La forme de l'éducation varie traditionnellement avec la situation politique et pendant la deuxième moitié du XIXe siècle l'Église avait encore une forte influence sur les décisions de l'état malgré le développement grandissant des critiques liées à la séparation de l'église et de l'état, la question de la place de la religion dans la formation créait de nombreuses tensions entre l'Église et l'État. Les traits essentiels et la forme actuelle du système scolaire français sont nés à cette époque. La fin du XIXe siècle voit apparaître d'importants changements dans le domaine de l'éducation.

*« Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IVe et Ve Républiques ainsi*

*que de la Constitution du 4 octobre 1958 : l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État »<sup>9</sup>*

Le système éducatif français est basé sur les cinq piliers suivants :

### 1. L'obligation scolaire

En France, comme dans chaque pays européen, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. À l'origine, la scolarisation était obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis 14 ans depuis la loi du 9 août 1936. L'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, prolonge cette obligation jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. La famille a deux possibilités : soit elle peut scolariser ses enfants dans un établissement scolaire public ou privé, soit en assurer l'instruction elle-même (avec déclaration préalable).

### 2. La neutralité

*« L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves. »*<sup>10</sup> Il s'agit maintenant d'aller plus loin, d'éliminer la confession de l'école. Cette particularité française est liée à l'Histoire nationale. Les personnels et les élèves sont soumis à une neutralité d'opinion.

### 3. La liberté

Le service public d'enseignement coexiste avec des établissements privés qui sont soumis au contrôle de l'État et qui peuvent bénéficier de son aide (un contrat signé obligatoire avec l'État). *« La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression. »* Néanmoins, l'État est toujours le seul à avoir le droit de délivrer diplômes et grades universitaires. Les écoles privées peuvent délivrer des diplômes à condition qu'ils soient reconnus par l'État. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale.

---

9 <http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

10 <http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

#### 4. La gratuité

La possibilité de la gratuité de l'enseignement primaire public a été posée dès la fin du XIXe siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité de la formation est aujourd'hui toujours en vigueur. « *La gratuité scolaire telle que définie par la Loi sur l'instruction publique est au cœur du problème. Cette loi prévoit que les services éducatifs ainsi que les manuels et le matériel didactique, doivent être gratuits, à l'exception de certaines catégories de matériel et d'objets qui échappent à ce principe.* »<sup>11</sup> Les élèves disposent de tous les manuels gratuitement jusqu'à la classe de troisième, ainsi que les matériels et fournitures à usage collectif. Le but de l'État est d'assurer tous les besoins d'un élève afin que les parents n'aient pas à contribuer financièrement à la formation. Par contre, dans les lycées, les manuels sont le plus souvent à la charge des familles.

#### 5. La laïcité

Pour le système éducatif français, le principe le plus important est la laïcité qui a été instaurée à la fin du XIXe siècle. L'enseignement public est laïque depuis les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886. Ce principe est un idéal et une loi qui distingue le pouvoir politique des organisations religieuses – l'État devant rester neutre et garantir la liberté de culte. Il affirme aussi la liberté de conscience et ne place aucune opinion au-dessus des autres. « *La laïcité ne consiste pas à combattre les religions, mais à empêcher leur influence dans l'exercice du pouvoir politique et administratif, et à renvoyer parallèlement les idées spirituelles et philosophiques au domaine exclusif de la conscience individuelle et à la liberté d'opinion.* »<sup>12</sup>

Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique :

- l'absence d'instruction religieuse dans les programmes
- la laïcité du personnel

---

11 <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-principe-de-gratuite-scolaire--un-enjeu-pour-lavenir-de-lecole-publique-661064243.html>

12 [https://fr.wikipedia.org/wiki/La%C3%AFcit%C3%A9\\_en\\_France#La%C3%AFcit%C3%A9\\_et\\_enseignement](https://fr.wikipedia.org/wiki/La%C3%AFcit%C3%A9_en_France#La%C3%AFcit%C3%A9_et_enseignement)

- l'interdiction du prosélytisme (= acquérir des nouveaux croyants pour une société religieuse sous la condition du changement de l'ancienne croyance)

La liberté religieuse a conduit à instituer une journée libre par semaine laissant du temps pour l'enseignement religieux en dehors de l'école. Nous pouvons cependant constater que l'inclusion ne faisait pas, de point de vue historique, partie des grands principes du système éducatif français.

## 2.5. *La révolution dans la pédagogie française*

Entre les années 1800 – 1880, la France éprouve la révolution dans le système scolaire. Les opinions pédagogiques et le système de formation changent. L'éducation scolaire se développe et les méthodes utilisées changent aussi afin de rendre la formation des élèves plus efficace. Toute l'organisation du système scolaire est modifiée. L'éducation devient successivement le service public qui est réglé grâce aux lois publiées par l'état. Les lois édictées au 19<sup>e</sup> siècle sont les fondements de l'éducation en France. À partir de ce moment, garçons et filles sont éduqués de la même façon. Ils ont les mêmes possibilités et occasions de se former. La pédagogie française procède avec méthodes de modèle unifié au modèle simultané (= contemporain). Les élèves sont sectionnés dans des classes et reçoivent les connaissances d'un professeur. En 1880, le nouveau programme scolaire est instauré, c'est « *la nouvelle pédagogie* » qui ne préfère pas la mémorisation comme la méthode de la formation.

## 2.6. *La référence à la pédagogie de J.J. Rousseau*

Le 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle représentent une période importante où apparaissent des difficultés dans la société française. La France se trouve dans une situation désagréable. Louis XIV. laisse le pays dans un état de misère et d'épuisement, même si bien entendu ce fut le roi Soleil, et que son siècle est désigné comme le Grand Siècle. Les grands hommes du siècle, comme les écrivains, les philosophes et les scientifiques croient au raisonnement, au bon jugement, à la raison et ils mirent en doute les principes de la religion et de la société fondée sur le pouvoir monarchique.

Un grand homme célèbre et fondateur des idées pédagogiques se distingue de la philosophie majoritaire, Jean Jacques Rousseau. Il représente une réaction au rationalisme et à la liberté de penser. Il ne partage pas l'idée de progrès. Il quitte non seulement la tradition mais aussi la civilisation. Il ne fait pas confiance à la raison mais aux sentiments et aux émotions. Il considère ses accès de sentiments comme des vertus. Ses idées pédagogiques influencent de nombreux théoriciens encore aujourd'hui. Tout commence quand Rousseau réagit négativement au concours de l'Académie de Dijon qui s'intéresse à cette question : *Est-ce que le progrès dans les sciences et dans les arts contribue au développement des mœurs ?* Rousseau est convaincu que les mœurs se dégradent. Il voit comme seule issue le retour à la nature. Par la publication de son œuvre *Émile ou l'éducation* Il présente en 1762 une nouvelle conception de l'éducation plus harmonieuse. C'est une proposition pédagogique qui est poursuivie et condamnée de partout. Il y dit que les hommes naissent libres et purs, mais que la société les gâte. D'après Rousseau on doit isoler les enfants pour qu'ils puissent se développer correctement. Les sentiments sont pour lui une religion naturelle. Il nous propose de rendre à l'homme civilisé la bonté, la liberté, le bonheur, il restaure donc l'idée de l'individu. Rousseau refuse les deux questions classiques qui guident les traités d'éducation : pourquoi l'homme a-t-il besoin d'être éduqué ? Quel est l'idéal humain que l'éducation doit atteindre ?

D'après son opinion l'homme doit se garder de l'influence de la société le plus longtemps, surtout les jeunes, car l'homme a une bonne base. Base qu'il faut faire évoluer par l'éducation. Éduquer, c'est l'auto-apprentissage, il faut laisser faire ses expériences. L'éducateur est là pour éviter que les expériences ne tournent mal, mais il n'a pas à se substituer à l'enfant. Rousseau refuse l'éducation qui vient des livres et y préfère des expériences qui nous apportent plus. « *L'éducation n'est rien que des habitudes.* » Nous voyons que l'idée de l'inclusion peut être observée chez Rousseau.

## 2.7. *La nouvelle pédagogie*

L'éducation nouvelle est un mouvement pédagogique défendant une approche de partenariat entre les élèves et les enseignants. Le principe essentiel de cette pédagogie est simple. Il met l'accent sur la participation active des individus à leur propre formation. L'apprentissage n'est plus qu'une accumulation de connaissances, mais aussi un facteur de progrès global de la personne. Pour cela, il faut être conscient des centres d'intérêt et chercher à « *susciter l'esprit d'exploration et de coopération.* »<sup>13</sup> C'est le principe nécessaire des méthodes actives et puis de la nouvelle pédagogie.

L'enseignant devrait soutenir l'importance de varier les pratiques pédagogiques de manière novatrice. Ces méthodes sont basées sur le principe de différenciation et d'alternance des moyens d'apprentissage utilisés.

*« En général, les pratiques, approches et modèles préconisés pour l'enseignement et l'apprentissage au 21e siècle sont ceux où les élèves sont situés au centre de l'apprentissage. »*<sup>14</sup>

En France il existe au sein de l'enseignement des mouvements d'éducation nouvelle comme : Le **GFEN** (= groupe français d'éducation nouvelle), le Mouvement de l'École moderne, **L'ANEN** (= L'Association nationale pour le développement de l'éducation nouvelle) – qui est une association française regroupant des écoles se réclamant de l'éducation nouvelle.

Il faut réaliser que le processus de la réalisation de l'inclusion était long et pas tout à fait évident depuis le début.

## 2.8. *L'inclusion dans le domaine de l'Éducation : Un droit fondamental*

Dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention relative aux droits de l'enfant, les Nations Unies ont déclaré que l'enfant a droit à une aide et à une assistance spéciale.

---

13 [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation\\_nouvelle](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ducation_nouvelle)

14 <https://pedagogienumeriqueenaction.cforp.ca/recension-des-ecrits/la-nouvelle-pedagogie-une-pedagogie-novatrice/pratiques-approches-et-modeles-preconises/>

*« Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté. »<sup>15</sup>*

Cette citation confirme que la famille est un élément de base pour que l'enfant fasse des progrès et élimine tous les obstacles même s'il est né avec un handicap qui lui cause une vie plus difficile.

*« Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. »<sup>16</sup>*

Il est évident que la famille a une grande influence pour la plénitude d'un enfant. Tout d'abord, un enfant handicapé mène le combat avec son désavantage, mais ce qui est aussi plus important c'est l'aide des parents. Ils doivent accueillir leur enfant et percevoir ses besoins particuliers. L'intégration (si vous voulez l'inclusion) commence dans le milieu familiale ou l'enfant et aussi les parents font un premier pas important.

*« Reconnaissant que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »<sup>17</sup>*

Il ne faut pas oublier qu'un enfant est plus sensible en grandissant. Nous devons faire attention à nos méthodes de formation, parce que son développement mentale est plus rapide même s'il a un handicap physique ou psychique. Personne n'a droit de sous – estimer ses compétences. Comme chacun a l'occasion de vivre une vie remplie et bienséante. Il doit avoir la possibilité de décider lui – même pour qu'il participe à la vie quotidienne, cela veut dire avec les autres enfants qui le perçoivent comme le membre du collectif.

---

15 <https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

16 <https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

17 <http://w3.uqo.ca/inclusif/g/1100.htm>

### 2.8.1. La doctrine de l'UNESCO

Le point de vue de l'UNESCO (L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) est clair. Cette organisation internationale estime l'inclusion comme un rapprochement actif qui répond à la pluralité des élèves. Elle considère les diversités entre les personnes non comme des obstacles, mais comme des possibilités d'enrichir l'apprentissage. Le développement vers l'inclusion est surtout un mouvement dont l'idée est claire, mais aussi c'est une modification organisationnelle ou technique. Les pays voulant supporter l'inclusion doivent d'abord mettre en évidence des principes essentiels qui permettront la transition vers des politiques d'inclusion dans l'éducation. Ces principes peuvent être basés sur des déclarations internationales, lesquelles aident à faire cette démarche. Chaque pays pourra les interpréter et les adapter d'après sa propre situation. La Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 affirme que chacun a le droit d'être éduqué.

*« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire (...) l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »<sup>18</sup>*

Un document aussi important que la Déclaration Universelle des droits de l'homme en ce qui concerne les droits des enfants est la Convention relative aux droits de l'enfant (Nations Unies, 1989) dans laquelle les articles 2 et 23 abordent les notions de protection des enfants face à la discrimination.

L'article 23 stipule que les enfants handicapés doivent avoir : *« effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives et [bénéficier] de ces services de façon propre à assurer une intégration*

---

18 Article 26 - Déclaration Universelle des droits de l'homme

*sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel »<sup>12</sup>*

L'article 29 destiné aux buts de l'éducation, stipule que l'objet central est la progression éducative de l'individu doit autoriser les enfants à atteindre leur capacité cognitive, créative et affective. En ce sens deux instruments internationaux sont importants : La Convention de l'UNESCO (1960) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination (1979). Ces deux conventions travaillent ensemble à réduire activement les discriminations dans le domaine de l'enseignement. Alors, tous les enfants ont le droit d'obtenir une forme d'éducation qui n'est pliée à aucune discrimination fondée sur des motifs tels que la religion, le statut économique, la langue, le sexe ou le handicap.

## **2.9. La définition du mot "handicap"**

Le mot handicap, emprunté en 1827, vient du mot anglais **hand in cap**, pour les Français cela signifie la main dans le chapeau. Historiquement, le handicap était l'opposition à la maladie. Dans la majorités des cas, les hommes naissent soit en bonne santé soit avec un handicap, mais pas souvent avec la maladie. En grandissant, chaque personne peut tomber malade. La différence essentielle entre la maladie et le handicap c'est la manière de traiter. *« Le patient était malade tant que son problème pouvait être pris en charge médicalement, il était réputé handicapé une fois devenue incurable. »<sup>19</sup>*

Grâce au britannique Philip Wood, la vision du handicap s'est radicalement transformée en 1980. Il définit le handicap comme un désavantage où la victime est un individu qui a des difficultés pour réaliser un rôle social normal du fait de sa déficience ou de son incompétence.

*«Le terme handicap est caractérisé comme la limitation des possibilités»* d'interactions d'un individu avec son environnement. Ce manque provoquant une incapacité, permanente ou non, peut mener à un stress et à des difficultés morales, sociales, intellectuelles et psychiques.

---

19 <http://tpe-smc-handicap.e-monsite.com/pages/etymologie-et-definition-du-handicap.html>

## Les différents types de handicap

### 1. Le handicap moteur

Impossibilité de se déplacer, prendre et manipuler, exécuter des tâches manuelles, effectuer certains gestes.

*« Nos défauts et nos infirmités ne sont pas ridicules en eux-mêmes, mais ridicule est l'effort que nous déployons pour les dissimuler »<sup>20</sup>*

### 2. Le handicap visuel

Troubles de la vue. Personnes malvoyantes ou aveugles.

*« Seulement 14 % des personnes déficientes visuelles sont aveugles ; les autres sont malvoyantes. »*

### 3. Le handicap auditif

La déficience auditive est définie comme une diminution partielle ou totale de l'aptitude à entendre les sons, mais aussi par une modification de leur perception.

*« La perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent "des restes auditifs" pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. »<sup>21</sup>*

### 4. Le handicap mental ou intellectuel (retard mental dans le langage courant)

C'est un trouble dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition (le processus de connaissance dans le cerveau). On peut le définir comme un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet.

---

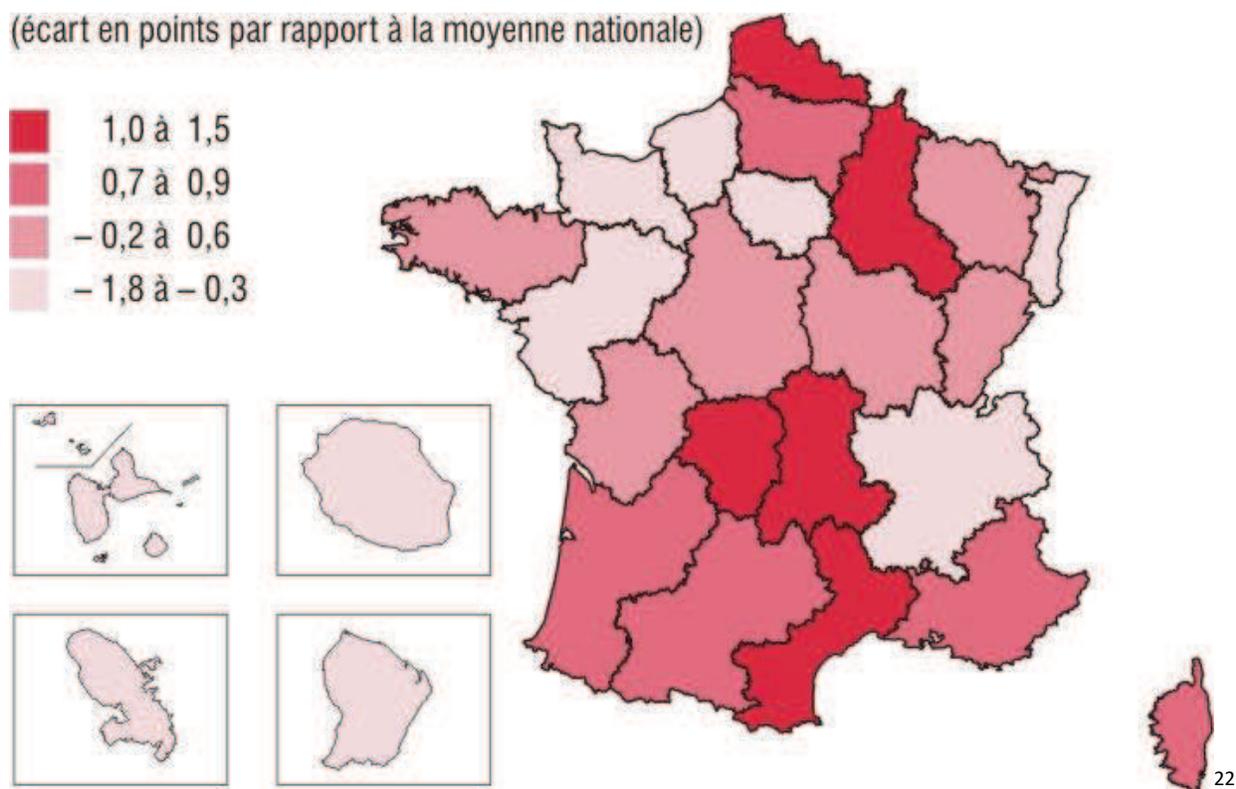
20 <http://tpe-smc-handicap.e-monsite.com/pages/les-differents-types-de-handicap.html>

21 <http://tpe-smc-handicap.e-monsite.com/pages/les-differents-types-de-handicap.html>

## 5. Le handicap psychique

Il est caractérisé par un manque relationnel, des troubles de concentration. Il est incarné par des troubles mentaux ou par une maladie psychique (dépression, psychose, névrose, etc.)

Carte décrivant le nombre de personnes handicapés en France, région par région. Proportion de personnes considérant avoir un handicap en France.



### 3. L'actualité de l'inclusion

#### *3.1. Avant l'inclusion*

Il existait trois autres termes : l'exclusion, la séparation et l'intégration. En effet, ces trois termes étaient utilisés pour les personnes atteintes de handicap ou de troubles.

L'exclusion est un processus de l'exception de la société basé sur la volonté d'une personne handicapée qui ne se sent pas bien parmi les hommes non handicapés. Elles étaient considérées comme des monstres. Les hospices étaient conçus pour accueillir les personnes handicapées.

Le terme de séparation est apparu par la suite. L'opinion des individus vis-à-vis du handicap s'est légèrement améliorée. On crée des asiles pour les réunir entre eux afin de s'en occuper d'une manière différente. À Paris, le gouvernement lance en 1851 le premier recensement général des infirmes : pour cela on compte : 37 000 aveugles, 75 000 borgnes, 29 000 sourds - muets, 45 000 aliénés, 42 000 goitreux et 44 000 bossus. En effet, à partir de la Révolution française, ces personnes sont considérées comme des citoyens.

Le terme de séparation est remplacé par le terme d'intégration en 1987. Ce changement est provoqué grâce à l'obligation des entreprises à embaucher un nombre minimum de personnes en situation de handicap. La loi du 11 février 2005 permet l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En juillet 2011, avec la création de classe ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire), la notion d'intégration devient l'inclusion. Depuis la loi du 8 juillet 2013, le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction figure au 1<sup>er</sup> article du code de l'éducation national français.

#### *3.2. La genèse d'une scolarisation pour tous*

En 1975, les enfants handicapés pouvaient désirer vivre dans un établissement spécialisé. Trente ans après, en 2005, ces élèves handicapés sont des élèves ordinaires. Il a fallu beaucoup de textes de loi, de décrets et de circulaires pour arriver à l'obligation de solidarité et à la participation citoyenne. Avant ce changement qui a eu lieu en 2005, les jeunes handicapés

n'étaient pas considérés comme des citoyens complets. Ils bénéficiaient d'aides et d'assistance, mais ils n'étaient pas encore considérés comme des personnes comme les autres. La loi du 11 février de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées leur permet les mêmes droits que n'importe quel citoyen : ils peuvent voter, travailler et s'instruire.

Les élèves peuvent choisir une scolarisation en milieu habituel. Ils sont inscrits dans des écoles plus proche de leur domicile.

Le but essentiel est que les élèves handicapés puissent s'adapter aux établissements. Ils doivent être intégrable pour l'être et se transformer.

### ***3.3. L'éducation pour tous***

L'inclusion est un vaste sujet qui doit être mis dans un contexte plus large au niveau international. Le document international le plus important qui parle des pratiques, des politiques, des principes en matière d'éducation et des besoins éducatifs spéciaux c'est la Déclaration de Salamanque (UNESCO, 1994). Malheureusement, ce document n'a été jamais adopté dans le domaine de l'éducation spéciale. Cette déclaration garantit que les écoles ordinaires orientées vers l'inclusion constituent :

*« ... le moyen le plus efficace de combattre les attitudes discriminatoires ... en édifiant une société intégratrice et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous. »<sup>23</sup>*

L'éducation devient l'une des idées principales pour le développement de la France. Le système scolaire français est basé sur deux objectifs importants : l'accès à une éducation primaire de même qualité pour les filles et les garçons, la promotion d'une vision intégrée de l'éducation qui inclut l'enseignement et la formation professionnelle pour répondre aux besoins des jeunes. La communauté internationale a pris l'engagement qui repose sur les deux éléments de persuasions : l'éducation est un droit fondamental pour tous et l'éducation est une condition nécessaire au développement pour lutter contre la pauvreté.

---

23 Principes directeurs pour l'inclusion. Publié en 2006 Par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture 7, Place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP., p. 10.

L'EPT (l'éducation pour tous) confirme que tous les élèves ont le même droit à l'accès à une formation basée sur la bonne qualité. Cette idée ne suffit pas. Il faut encore créer un environnement agréable où les élèves sont motivés. Un tel environnement doit être inclusif. Il doit également être sain, protecteur et attentif aux spécificités liées aux sexes. Le développement d'environnements d'apprentissage est un élément de base pour améliorer la qualité des établissements scolaires.

Les 6 objectifs de l'éducation pour tous

1. La protection de la petite enfance.
2. La scolarisation primaire universelle.
3. L'accès à l'éducation tout au long de la vie.
4. L'amélioration de 50 % de l'alphabétisation des adultes.
5. L'amélioration de la qualité de l'éducation.
6. L'égalité d'accès à l'école entre les garçons et les filles.<sup>24</sup>

### 3.4. *La pédagogie inclusive*

En France, de nos jours, **nous sommes toujours à l'étape de l'intégration scolaire, même si on parle d'inclusion.**<sup>25</sup> Il existe des classes spéciales qui sont mal comprises comme les écoles inclusives. On les appelle à tort les **CLIS** (classes d'inclusion scolaire) ou des **ULIS** (Unités locales d'inclusion scolaire) qui fonctionnent plutôt sur le modèle intégratif. La différence est située dans la progression, parce que l'inclusion concerne tous les élèves et pas seulement ceux en situation de handicap. En général, il s'agit d'une transformation du métier d'enseignant d'après François Dubet (professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux). Car il met l'accent sur ce qu'il appelle « *la crise d'efficacité pédagogique* ». Il est convaincu que les établissements scolaires, le mode d'organisation du travail scolaire et la qualité de la formation des professeurs peuvent être des causes puisque des pays qui connaissent les mêmes difficultés sociales ont de

---

24 Les 6 objectifs ont été téléchargés sur :

[https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FicheRepere\\_EducationPourTous\\_FR\\_cle0d7eb8.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FicheRepere_EducationPourTous_FR_cle0d7eb8.pdf)

25 [https://blogs.lexpress.fr/the-autist/files/2013/09/L\\_inclusion-scolaire-2-C.-PHILIP.pdf](https://blogs.lexpress.fr/the-autist/files/2013/09/L_inclusion-scolaire-2-C.-PHILIP.pdf)

meilleurs résultats scolaire.<sup>26</sup> L'accueil des élèves différents ne fera pas baisser le niveau scolaire, mais bien au contraire. Cela devrait contribuer à une amélioration de l'efficacité scolaire.

*« Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi sur la Refondation de l'école consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire. Le Gouvernement est déterminé à faire de l'école inclusive l'école du 21<sup>e</sup> siècle. (Mis à jour le 15 mai 2017)<sup>27</sup> »*

Le ministère de l'Éducation nationale fait tout son possibles pour améliorer le milieu scolaire pour tous les élèves avec un handicap. Il y consacre plus de 1,5 milliards d'euros par an pour 260 000 enfants aujourd'hui scolarisés.

*« Je défends le thème de l'école inclusive. Ce n'est pas à l'élève de s'adapter au système mais au système de s'adapter aux spécificités des élèves. »* (Najat Vallaud-Belkacem ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Et pourquoi le ministre de l'Éducation nationale défend l'inclusion ?

La réponse est simple. Le nombre d'élève en situation de handicap augmente constamment . De plus, le gouvernement français est convaincu que l'école incarne une chance et un droit fondamental pour tous les enfants. La loi publiée le 11 février 2005 affirme l'égalité des droits et des chances et la participation des élèves handicapés à la scolarisation en milieu ordinaire. Pour aller plus loin et améliorer encore les conditions d'accès à l'enseignement des élèves en situation de handicap, le principe d'inclusion scolaire est apparu pour la première fois le 8 juillet 2003 dans la refondation de l'École de la République. Elle comporte des dispositions à la formation des enseignants et la coopération entre l'éducation nationale et les établissements scolaires.

---

26 [https://blogs.lexpress.fr/the-autist/files/2013/09/L\\_inclusion-scolaire-2-C.-PHILIP.pdf](https://blogs.lexpress.fr/the-autist/files/2013/09/L_inclusion-scolaire-2-C.-PHILIP.pdf)

27 <https://www.gouvernement.fr/action/l-ecole-inclusive>

### *3.5. La formation des élèves avec des besoins éducatifs particuliers (BÉP)*

En France, il existe un système de mesures préventives pour l'éducation compensatoire concernant les enfants handicapés ou bien les jeunes qui vivent dans un milieu socioculturel défavorisé. Les élèves ayant des handicaps différents sont formés au niveau de la scolarisation obligatoire soit dans le cadre de l'inclusion, cela veut dire dans des classes ordinaires, soit dans des écoles spécialisées (en cas de handicap grave).

En 2014/2015 on comptait 258 710 élèves avec un handicap au niveau des écoles primaires, dont 193 570 étaient intégrés dans des classes ordinaires et le reste 47 070 étaient admis dans des écoles spécialisées. Les lois de 2005 fortifient le droit des enfants handicapés à bénéficier d'une formation équivalente. Ces enfants ont des plans d'éducation spéciaux qui servent à soutenir l'égalité des chances de chaque élève. Ils peuvent aussi fréquenter des classes adaptatives. La question d'une école inclusive implique une modification globale du fonctionnement du système scolaire et des pratiques éducatives.

### *3.6. Les progrès depuis 2005*

La loi n°**2005-102** représente un changement fondamental dans la politique française en faveur des personnes en situation de handicap. Cette loi, votée le 11 février 2005, incarne surtout l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi est composée de 101 articles. Elle apporte de nombreux changements qui sont précisés dans le contenu des textes d'application. Les premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap.

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques,*

*sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*<sup>28</sup>

Les principaux axes de cette loi classés par thèmes :

- L'accueil des personnes handicapées
- Le droit à compensation
- Les ressources
- La scolarité
- L'emploi
- L'accessibilité
- La citoyenneté et participation à la vie sociale
- Divers

La vie des personnes handicapées s'est beaucoup transformée en dix ans grâce aux progrès réalisés dans de nombreux domaines de leur vie. Le nombre d'enfant (enfants en situation de handicap) qui sont scolarisés en milieu ordinaire a doublé en dix ans. De plus, les services publics et les entreprises ont une obligation sociale d'employer des personnes handicapées. Leur emploi a été placé au cœur des obligations sociales.

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées comme un lieu pour des personnes handicapées dans chaque département sous la direction du Conseil général. Les personnes peuvent s'y adresser pour faire valoir l'accès à leurs droits. Également cette maison sert à l'accueil, à l'information, à l'accompagnement et au conseil des personnes handicapées et de leur famille.

Le gouvernement fait des efforts en faveur de l'inclusion scolaire et du mieux vivre des personnes en situation de handicap. Le 25 septembre 2013 à la réunion interministérielle du handicap a été fixé «la révélation du défi de l'égalité» et l'intégration de ce sujet dans toutes les dimensions de l'action publique. La Conférence nationale du handicap 2014, menée par le

---

28 Téléchargé sur : <https://informations.handicap.fr/decret-loi-fevrier-2005.php>

Président de la République, a poursuivi cette politique d'effort précédemment entamée. Elle fixe plusieurs objectifs à la politique du handicap selon trois axes forts.

Il faut promouvoir une société inclusive. Tout d'abord, les écoles doivent accepter la politique de l'ouverture qui sera un élément de base. Chaque école a intégré un volet en 2015 sur l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans son projet d'établissement. Ajoutons que l'importance des passerelles entre l'emploi en milieu protégé et le milieu ordinaire seront aussi développées. Des entreprises seront obligées d'accueillir au minimum 6% de travailleurs handicapés.

Ensuite, il est nécessaire d'adapter les parcours et les soins aux besoins des personnes. En premier lieu, l'accès aux soins de santé des personnes en situation de handicap sera amélioré. La mise en place de consultations spécialisées à l'hôpital pour les personnes qui ne trouvent pas de solution de prise en charge dans le système de soins courants sera soutenue financièrement.

En général, le gouvernement cherche à rendre plus accessible la vie quotidienne aux personnes handicapées. Il voudrait les faciliter leur vie courante. Il limite leurs obligations administratives.

### ***3.7. La coopération, c'est important !***

*« Ne l'aidez pas : il faut qu'il trouve tout seul ! », « Mieux vaut un devoir à moitié fait, seul, que terminé avec l'aide d'un autre ! »<sup>29</sup>*

À l'école toujours seul et à sa place, pour travailler, pour apprendre, pour être évalué, chacun des élèves est tout seul. L'enseignant est là pour distribuer à chacun individuellement ses sanctions et ses louanges, les unes et les autres. Le maître s'occupe de la protection les élèves sains des dangereux virus dont seraient porteurs ceux que l'on nomme en difficulté ou avec un handicap. Depuis longtemps ce modèle d'une individualisation massive fonctionnait en France, mais avec l'amélioration des réformes scolaires l'école française graduellement préfère la coopération comme principale méthode pédagogique.

---

29 Cahiers pédagogiques, N° 505, Mai 2013, page 22.

La scolarisation en France est bien établie sur l'idée de la coopération entre les élèves, eux-mêmes. Coopérer, c'est opérer, faire ensemble. L'opinion principale est que coopérer participe au bénéfice du bien commun et au bien de chacun. Ce que l'individu veut atteindre par la coopération ne peut pas être atteint sans l'aide des autres. La coopération est fondée sur une sorte de contrat tacite, ayant pour objet un profit commun et réciproque. Personne ne veut vivre sans relation. Chacun a besoin de se sentir exister, parce que l'on est un être social, même avec un handicap. Donc, la coopération se pose, au fond, sur l'efficacité et sur la justesse des actes.

« *Le moi s'éveille par la grâce du toi.* »<sup>30</sup>

Pour mieux apprendre par la coopération, les Français préfèrent les jeux coopératifs pendant lesquels les élèves doivent coopérer avec les autres pour atteindre la victoire collective. La finalité des joueurs devient la même, tous ensemble, tous partenaires et coéquipiers : la victoire ne peut être que collective et l'apport de chacun est indispensable à la réussite de tous. Chacun aide le groupe en fonction de ses moyens. « *Chaque pierre apportée à la construction de l'édifice est un élément positif.* »<sup>31</sup> Les jeux de coopérations permettent aux joueurs d'affronter ensemble le jeu lui-même. Par exemple le jeu aux cartes visibles aidera les joueurs dans leur choix. Les protagonistes ont le droit de parler ce qui leur permet de conseiller au plus jeune joueur ou au débutant, de débattre des différentes alternatives à prendre, de bien comparer les arguments, puis d'inventer la stratégie la plus efficace. Pour les concepteurs de ces jeux coopératifs, la principale difficulté est de rendre le jeu attrayant. Les jeux coopératifs ont, de plus, sensiblement changé les relations entre les élèves au quotidien et les élèves handicapés. Ces jeux leur ont facilité les échanges, et la nature même de ces jeux en a amené plusieurs à mieux se connaître. De plus, pour les élèves handicapés ne sont pas vus comme eux avec un obstacle psychique ou physique.

---

29 Eric Fiat, dans Revue d'éthique et de théologie morale 2004/2 (n° 229), pages 27  
31 Cahiers pédagogiques, N° 505, Mai 2013, page 18.

### *3.8. La pédagogie spécialisée*

La pédagogie spécialisée signifie un système éducatif français qui aide les enfants avec un handicap ou bien en situation de difficultés physiques ou psychiques. La pédagogie spécialisée et l'éducation spécialisée sont deux aspects différents, mais néanmoins proches. Chez l'enfant handicapé on distingue trois champs d'intervention : l'éducatif, le pédagogique et le thérapeutique. En France, ce sont surtout les enseignants qui souhaitent enseigner auprès d'enfants rencontrant des handicaps qui doivent passer un examen pour obtenir une spécialisation. La pédagogie spécialisée est basée sur le principe de l'inadaptation de la pédagogie ordinaire (méthodes, outils, supports) à une catégorie de population. En ce qui concerne les élèves handicapés, il faut instaurer une technique pédagogique spécifique. Cette technique a été développée grâce à un corps d'enseignants spécialisés, formé de manière spécifique en dehors du système national d'instruction et d'éducation, sous l'égide du ministère de l'Intérieur au XIX<sup>e</sup> siècle, puis plus tard sous l'égide des ministères de la Santé ou des Affaires sociales.

L'époque de l'intégration n'a pas tout à fait changé le modèle de la pédagogie spécialisée : les jeunes handicapés qui ne pouvaient pas s'adapter à la pédagogie ordinaire relevaient toujours d'un enseignement spécialisé. Il est important de mentionner que l'intégration restait basée sur l'héritage de la ségrégation, du séparé. La personne déficiente se situait sur une échelle d'écart : moins l'écart était important, plus l'intégration était possible. L'environnement scolaire et l'école n'étaient pas forcés de s'adapter pédagogiquement à la diversité qui se manifestait à travers tous ces écarts.

Par contre l'inclusion présente une révolution pédagogique : dans ce modèle, les besoins particuliers doivent trouver des réponses dans le cadre d'une adaptation de l'environnement scolaire aux jeunes élèves. En ce qui concerne la formation, c'est plutôt une pédagogie ordinaire adaptée aux besoins particuliers. Cette pédagogie n'est pas spécialisée dans son fond, parce qu'elle est spécialisée pour tout le monde, puisque les problèmes d'apprentissage que les élèves handicapés peuvent avoir sont les mêmes pour n'importe quel élève : le manque de motivation, de connaissances précédents etc.

### 3.8.1. Les formes de l'apprentissage chez les élèves ayant des besoins particuliers

La formation inclusive exige une grande flexibilité dans l'organisation. La technique la plus souvent utilisée est l'instruction frontale (un mode d'enseignement où le maître travaille avec tous les élèves de la même façon, ils ont tous les mêmes devoirs et les mêmes occasions de s'engager).

Parmi les autres formes d'apprentissage on pourrait mentionner les suivantes :

- a) L'apprentissage en groupe coopératif
- b) L'apprentissage individuel et différencié
- c) L'apprentissage à la maison

Pendant la formation inclusive il faut créer un système flexible auquel peut s'engager plusieurs participants et classes. La plupart des systèmes scolaires européens offrent de nombreuses possibilités d'instruction en classe, en groupe ou individuellement :

- a) L'élève est présent pendant tout l'enseignement. On profite de l'adaptation des méthodes, du contenu et de l'évaluation. On respecte son rythme de travail.
- b) L'élève participe à la plupart des enseignements. Il fait presque toutes les activités comme les autres. Un soutien pédagogique spécial lui est donné en dehors de la classe et lui prend 20% de sa journée à l'école.
- c) L'élève est formé dans une école spécialisée qui sert en même temps comme un CP (cours préparatoire). Dans la majorité des pays européens ces écoles permettent aux jeunes élèves de changer graduellement de milieu éducatif pour aller dans un environnement de moins en moins restrictif.
- d) En ce qui concerne les élèves gravement handicapés ne pouvant pas être formés dans une école, l'enseignement a lieu à domicile. Ce sont les parents ou un assistant qui aident l'enfant.

Les deux premières formes sont les plus souvent préférées et elles sont employées globalement en France.

### 3.8.2. Les différences au sein de la pédagogie différenciée

En éducation on sous-estime souvent l'importance des habitudes. Le cours devrait toujours être efficace pour que des élèves puissent s'adapter à la réalité. Mais c'est surtout la responsabilité non seulement de l'enseignant mais de toute la classe. Beaucoup croient que la pédagogie différenciée doit être totale, permanente. De plus la question de la faisabilité des recommandations doit être au centre de la bonne volonté pédagogique.

Pour que la pédagogie différenciée soit acceptée par les élèves et qu'elle trouve sa place dans l'emploi du temps, c'est toute la classe qui doit tolérer et accepter que l'organisation soit impactée du fait de la diversité des enfants.

**Voici quelques astuces** : les élèves sont autorisés, encouragés à avoir recours à un tuteur. Des interactions sont permises pour échanger des trucs et astuces. Le travail personnel s'égalise avec des projets collectifs mobilisateurs : un film à aller voir ensemble, la publication de textes, une pièce de théâtre, une exposition en arts visuels, tout à préparer ensemble.

À l'école primaire la pédagogie différenciée est basée sur un plan de travail précis. L'efficacité repose sur un choix pertinent des notions. On peut varier le support de travail de l'enfant : pas le même problème en mathématiques, pas les mêmes textes en français. On peut aussi également jouer sur certains critères : questions différentes, aides autorisées (un élève tuteur, un assistant).

*« Par expérience, je constate d'ailleurs que l'élève mis dans pareille situation de travail (support commun) ne vit pas la pédagogie différenciée comme une discrimination, mais comme une adaptation normale, souhaitable. L'élève sait pourquoi sa tâche est modifiée et il n'est pas rare d'ailleurs de voir ces jeunes vouloir finalement tout faire, même les questions qui ne leur étaient pas destinées. »<sup>32</sup>* constitue Sylvain Grandserre (La Pédagogie différenciée en question)

---

32 Cahiers pédagogiques, N°503, février 2013.

### *3.9. La mise en perspective*

La partie la plus importante est un court questionnaire composé de questions posées à une maîtresse spécialisée des écoles françaises. Cette enseignante a vécu des expériences personnelles dans le domaine de l'inclusion scolaire. Ses réponses nous affirment que même l'inclusion scolaire n'est pas un processus facile, elle est réelle et vivante aux écoles françaises. Elle décrit la réalité telle qu'elle l'a rencontré dans différentes écoles. Lorsqu'une difficulté est décelée chez un élève, le directeur d'école provoque une équipe éducative. Son objectif est de définir les difficultés et de proposer des aménagements pour la réussite des élèves dans des objectifs visés. En ce qui concerne le service administratif, il existe en France la maison départementale des personnes handicapées = MDPH qui gère des dossiers qui permettent le financement et l'organisation des aides. L'élève en situation de handicap peut avoir une aide en classe compensant ses difficultés, un ordinateur ou une personne à ses côtés pour écrire ou répéter ou aller aux toilettes. Cela dépend toujours du type de handicap.

## 4. La politique d'avenir concernant l'inclusion

### 4.1. *Les cinq grandes priorités du Comité interministériel du handicap 2018*

Le 25 octobre 2018, le premier ministre a réuni le 2<sup>ème</sup> Comité interministériel du handicap pour faire des progrès en poursuivant l'action en faveur des personnes en situation de handicap. Disposer de ses droits plus facilement, pouvoir se développer de la crèche à l'université, être embauché et travailler comme les autres, avoir son propre logement et être en forme et acteur de la cité, autant de chantiers pour l'inclusion sociale des personnes handicapées. Le Comité interministériel du handicap (CIH) a dégagé 5 grands axes d'action.

Présentons les 5 GRANDES PRIORITÉS

1. **Développer les nouvelles technologies** : le gouvernement met l'accent sur le développement des nouvelles technologies qui aident les élèves et les enseignants dans le processus de formation.
2. **Emploi** : la simplification des lois relatives afin que chacun puisse choisir son avenir.
3. **Scolarisation** : pour le gouvernement l'école inclusive est une grande priorité.
4. **Accès aux soins** : l'accès pour tous aux complémentaires santé.
5. **Simplification** : « *les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de droits à vie après une et une seule déclaration de leur handicap.* »<sup>33</sup>

### 4.2. *Transformation de l'apprentissage et de la formation professionnelle*

Le gouvernement français a publié un nouveau projet porté par Édouard Philippe, Muriel Pénicaud, Jean-Michel Blanquer. De quoi s'agit-il ? « *Liberté de choisir son avenir professionnel.* »<sup>34</sup> Le nouveau projet réforme l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. Le projet de loi voudrait créer une passerelle entre secteur privé et public.

---

33 <https://www.gouvernement.fr/argumentaire/les-cinq-grandes-priorites-du-comite-interministeriel-du-handicap-2018>

34 <https://www.gouvernement.fr/action/transformation-de-l-apprentissage-de-la-formation-professionnelle-et-de-l-assurance-chomage>

Il améliore l'égalité professionnelle homme femme et aussi l'emploi des personnes en situation de handicap.

**La formation professionnelle** a ses axes majeurs. Tout d'abord, il est nécessaire d'investir assez d'argent pour que chacun puisse travailler d'après ses compétences. Puis, il faut donner à tous la liberté du choix de son travail d'avenir et de bien organiser son parcours. Le troisième grand axe est de protéger les plus vulnérables contre le manque de compétences et baisser le chômage de masse.

**L'apprentissage** devrait être plus attrayant pour les jeunes qui décident de leur futur travail. Souvent, les jeunes ne sont pas tellement attirés par les entreprises qui exigent plus de connaissances pratiques. Par conséquent, il faut mettre les jeunes et les entreprises au cœur du système grâce à une modification des règles qui permettent de proposer plus d'offres d'apprentissage pratique.

**L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** est l'essentiel du texte législatif qui comporte des avancées dans le combat contre les violences sexistes et sexuelles et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il faut évaluer les écarts de salaires injustifiés.

**L'emploi des personnes en situation de handicap.** Actuellement, 3, 4 % des employés sont des travailleurs ayant un handicap, donc la proportion d'accès à l'emploi des personnes handicapées est faible avec 500 000 demandeurs d'emploi. « *L'obligation fixée par la loi de 6 % de personnes en situation de handicap dans les entreprises n'est pas atteinte.* »<sup>35</sup>

Le gouvernement français est persuadé qu'il est important de rénover le modèle social. Cela veut dire qu'il est nécessaire de rédiger les trois réformes ayant l'objectif commun :

- a) Donner à chacun plus de liberté professionnelle (liberté de choix du métier, liberté de changer de travail et de se former en fonction de ses aspirations).
- b) Donner à chacun plus de protection pour mieux s'insérer et se développer sur le marché du travail.

---

35 <https://www.gouvernement.fr/action/transformation-de-l-apprentissage-de-la-formation-professionnelle-et-de-l-assurance-chomage>

- c) Offrir à tous de s'accommoder aux changements technologiques et de progresser dans ses compétences.

### ***4.3. Quelles avancées pour les personnes en situation de handicap depuis le début du quinquennat ?***

La priorité majeure du quinquennat de François Macron est de créer une société vraiment inclusive dans tous les cadres, réellement solidaire et fraternelle. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019 l'allocation adulte handicapés sera augmentée pour arriver à 900 €/mois. Des progressions importantes ont été prises depuis le début du quinquennat. Elles sont les suivantes :

- a) Rendre l'école de la République plus inclusive. Permettre à tous les élèves, y compris les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, de se développer à l'école est un engagement que la République doit offrir à chacun.

La fréquentation des élèves en situation de handicap augmente toujours.

*« ils étaient 340 000 à être scolarisés à la rentrée 2018, soit 3 fois plus qu'il y a 10 ans. »<sup>36</sup>* C'est pourquoi la formation de ces élèves doit être plus adaptée et n'oublions pas qu'il ne faut pas modifier seulement la formation des élèves, mais aussi celle des enseignants qui doit être repensée pour approfondir leurs connaissances concernant les besoins éducatifs particuliers des élèves handicapés.

- b) En 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année de scolarisation la visite médicale sera obligatoire pour permettre la détection précoce des troubles du langage et des troubles psychomoteurs.
- c) Supporter l'embauche de personne en situation de handicap en entreprise. Chaque entreprise qui compte plus de 20 salariés devra obligatoirement embaucher au minimum 6 % de personnes en situation de handicap. Cette réglementation sera en vigueur à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2020.

---

36 <https://www.gouvernement.fr/quelles-avancees-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-depuis-le-debut-du-quinquennat>

#### 4.4. *Handicap ce qui change en 2019 pour les personnes handicapées*

La vie des personnes handicapées n'est pas tout à fait facile. C'est pourquoi, le Gouvernement cherche à faciliter leurs vies. Du droits de voter, de se marier ou bien des droits à vie, ces changements vont voir le jour cette année. À partir de 28 mai 2018, le rapport **Plus simple la vie** parle de la simplification sur le parcours administratif des personnes handicapées. Il incarne 113 propositions pour réformer la vie quotidienne des personnes ayant un handicap. Les auteurs de ce rapport important sont Adrien Tacquet et Jean François Serres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 cette réforme est effective. Elle bouleverse beaucoup le quotidien des personnes handicapées et leurs familles.

Quatre droits sont concernés :

- L'AAH (allocation aux adultes handicapés), pour les personnes ayant un taux d'invalidité d'au moins 80%.
- La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- La carte mobilité.
- AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) jusqu'aux 20 ans de l'enfant.<sup>37</sup>

Le Gouvernement réalise la nécessité d'encourager les personnes handicapées non seulement par les nouvelles réformes mais aussi par l'augmentation du budget du handicap. Le handicap est l'une des priorités du Gouvernement. Par conséquent le budget sera augmenté de +5 %.

#### 4.5. *L'ensemble pour l'école inclusive (ULIS)*

**ULIS** = Unité localisée pour l'inclusion scolaire, créée par le gouvernement français pour faciliter la vie des élèves en situation de handicap. Ces unités leur propose des modalités d'apprentissage et des possibilités d'enseignement adaptées en milieu ordinaire. Généralement, la formation des élèves se déroule dans un milieu ordinaire, cela veut dire dans un établissement scolaire tout près du domicile. En cas de PPS (projet personnalisé de

---

37 <https://www.gouvernement.fr/handicap-ce-qui-change-en-2019-pour-les-personnes-handicapees>

scolarisation) l'élève peut choisir entre la scolarisation totale ou partielle (l'élève est dans une autre structure – que l'établissement de référence) dans un établissement scolaire.

Il existe sept types de troubles pris en charge par ULIS :

- TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)
- TED** : troubles envahissants du développement (dont l'autisme)
- TFM** : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)
- TFA** : troubles de la fonction auditive
- TFV** : troubles de la fonction visuelle
- TMA** : troubles multiples associés (handicaps multiples ou maladie invalidante)
- TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages<sup>38</sup>

Chaque élève est accompagné par un enseignant référent de la maison départementale des personnes handicapées (MDDH) qui s'occupe de lui tout au long de ses études et il représente un lien entre la famille et l'école. MDDH est une organisation qui facilite les démarches des personnes en situations de handicap. Elle leur offre les prestations prévues et un accès unifié aux droits et les prestations prévues grâce à la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) qui propose une liste de services aux personnes ayant droit aux contributions financières.

---

38 Information prise sur : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-pdf/?a=73&cHash=2c2142776f&pdfV=1&NFile=ULIS+%28unit%E9s+localis%E9es+pour+l%27inclusion+scolaire%29+%3A+dispositifs+collectifs+au+sein+d%92un+%E9tablissement+du+second+degr%E9>

## 5. La Conclusion

Mon mémoire traite d'un vaste sujet. Mon intérêt se porte sur l'inclusion scolaire en France. C'est pourquoi je commence par expliquer cette notion. La définition de l'inclusion n'est pas simple mais globalement c'est surtout de pratiques pédagogiques qui permettent aux élèves d'avoir la même opportunité de formation. L'idée de l'inclusion scolaire que nous connaissons aujourd'hui vient de l'éducation spécialisée. Son objectif est de répondre aux besoins particuliers des élèves handicapés. Nous séparons dans notre système ces élèves des autres. Ainsi nous mettons une distance entre ces deux groupes et ce n'est pas souhaitable. Par conséquent l'inclusion peut être un processus important visant la réduction de l'exclusion. Elle propose la transformation des contenus éducatifs traditionnels, des structures et des attitudes des enseignants. Ces derniers sont les plus importants parce qu'ils ont la plus grande influence. Il est nécessaire de rappeler la nuance entre l'intégration et l'inclusion, ces deux termes sont souvent confusés et mal compris. L'intégration est plutôt un processus de socialisation alors que l'inclusion permet à tous les élèves d'être scolarisés dans les classes ordinaires et d'avoir les mêmes chances de se former.

Le système éducatif français est fondé sur les cinq grands principes, piliers importants. En France, l'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. L'enseignement public est neutre, libre cela veut dire la neutralité philosophique et politique qui aident des élèves et des enseignants à mieux respecter les opinions des autres. Le principe le plus importants est la laïcité qui permet de respecter toutes les religions et il ne place aucune opinion au dessus des autres. Le troisième chapitre se concentre sur des actualités concernant l'inclusion. La scolarisation doit être accessible à tous les élèves. La Déclaration de Salamanque garantit droits des personnes handicapées. L'objectif de cette là est d'exclure l'injustice. La pratique fondamentale en classe c'est la coopération. Les élèves sont amenés à coopérer et peuvent échanger avec les élèves ayant des besoins particuliers. Grâce à l'hétérogénéité des classes et à la manière de gérer la diversité dans les apprentissages on vise une formation plus efficace des citoyens. N'oublions pas que l'éducation est un domaine prioritaire pour la France.

Le dernier chapitre de mon mémoire est consacré à la politique d'avenir. Actuellement le comité interministériel du handicap instaure cinq grandes priorités parmi lesquelles on peut citer le développement des nouvelles technologies, la simplification de la vie des personnes handicapées et l'amélioration de l'accès pour tous aux complémentaires santé. Le gouvernement français a publié aussi un nouveau projet qui devrait transformer l'apprentissage et la formation professionnelle.

En général, l'instauration de l'inclusion scolaire est une bonne idée. En pratique les élèves ordinaires ont moins peur de la différence liée au handicap. Le processus de socialisation et de l'adaptation en classe est l'affaire de tous. On espère ainsi créer un environnement motivant et stimulant.

Concluons que le système de l'inclusion scolaire fonctionne déjà bien en France. Presque chaque classe a un élève en situation de handicap qui n'est plus écarté car différent mais qui bénéficie de l'aide de ses camarades de classe pour progresser. Ainsi les uns et les autres communiquent et se comprennent mieux. Ainsi les élèves ayant des besoins particuliers sont moins isolés. Depuis dix ans toute la société française connaît une évolution positive dans la considération des personnes porteuses de handicap. Nous ne devrions pas considérer le handicap comme une faiblesse mais comme une chance pour tous de construire une société plus juste et plus humaine

## 6. Le Résumé

Francouzský školní systém se neustále rozvíjí, a proto se musí stále adaptovat na změny a potřeby společnosti. Z jedním aktuálních problému nejen francouzského školství je otázka inkluzivního vzdělávání, které zahrnuje vzdělávání handicapovaných žáků.

Tato bakalářská práce se zabývá rozsáhlým tématem - a tj. právě téma inkluzivního vzdělávání ve Francii. Hlavním cílem této práce je seznámit čtenáře se základní problematikou a pochopení dané situace týkající se inkluze. Práce je rozdělena do tří obsáhlých kapitol.

První kapitola je věnována pojetím definice inkluze. Inkluzi není jednoduché definovat, avšak pokud bychom ji měli definovat, jedná se o souhrn pedagogických postupů, které dovolují žákům stejné možnosti v dosažení vzdělání. Myšlenka inkluzivního vzdělávání, jak ji známe dnes, má své kořeny ve speciální pedagogice. Hlavním cílem inkluze je, aby odpovídala na potřeby handicapovaných žáků. Problém ale často spočívá v separaci těchto žáků od běžných, kteří handicapovaní nejsou, a tím se vytváří rozdíly mezi těmi dvěma skupinami. Proto považujeme inkluzi především za proces, který redukuje vyloučení handicapovaných žáků z běžných tříd. Inkluze představuje především změnu tradičních pedagogických přístupů a postojů pedagogů, kteří mají velký vliv na celý proces inkluzivního vzdělávání. Je také nezbytné si připomenout rozdíl mezi pojmy integrace a inkluze, oba pojmy jsou často zaměňovány a špatně chápány. Integrace je spíše proces socializace žáka ve třídě, ale inkluze dovoluje všem žákům, právě i těm handicapovaným, dosáhnout stejné úrovně vzdělání a být vzděláván v běžných třídách. Dále pojednává o hlavních principech francouzského školského systému, na kterých je celé francouzské školství založeno. První kapitola se také zabývá a vysvětluje co je to tzv. BÉP (frj. des enfants ayants des besoins particuliers = děti, které mají zvláštní potřeby) a jaké možnosti vzdělání mají tyto děti.

Druhá kapitola se zaměřuje na aktuální problémy inkluze, školské prostředí, ve kterém jsou žáci vzděláváni a na pokroky od roku 2005, který přinesl ve Francii četné změny týkající se právě handicapovaných žáků. Vysvětluje hlavní principy inkluzivní pedagogiky, jakým je například kooperace mezi všemi žáky a učiteli.

Třetí kapitola pojednává o tzv. „politice budoucnosti“ o připravovaných změnách, která mají pomoci handicapovaným žákům dosáhnout stejné úrovně vzdělání stejně jako běžní žáci. Podle francouzské vlády musí být vzdělání přístupné všem žákům bez rozdílu. Důležitým dokumentem je Salamanská deklarace, která garantuje, že běžné školy musí klást důraz na to, aby co nejučinněji bojovaly proti diskriminujícím postojům. Zákon vydaný roku 2005 přináší ve Francii řadu změn týkající se inkluze. Především se zaměřuje na rovnost šancí a práv handicapovaných osob a odstranění nespravedlnosti ve společnosti. Důležitým prvkem ve výuce je kooperace běžných žáků se žáky handicapovanými, kteří se jim snaží pomoci se zadanými úkoly, a také jsou pedagogem motivováni k vytvoření edukativního prostředí, aby výuka mohla být plynulá a příjemná pro všechny, kteří se jí účastní. Francouzská vláda se také zaměřuje na rozvoj nových technologií ve výuce, snaží se o zjednodušení byrokracie pro handicapované žáky, a také zvyšuje příspěvky na jejich péči. Nezapomínejme, že pro Francii je proces vzdělání hlavním principem k rozvoji celé francouzské multikulturní společnosti.

Nejdůležitější částí mojí bakalářské práce je vypracovaný dotazník pro učitelku francouzské školy, která má bohaté osobní zkušenosti s inkluzivním vzděláváním. Její odpovědi potvrzují předešlé zpracované informace v celé práci. Přiznává, že proces inkluze není v praxi vůbec jednoduchý. Jejím hlavním příspěvkem je, že popisuje realitu takovou, jaká doopravdy je. V praxi to znamená, že pokud přijde dítě do školy a má jakýkoli handicap, ať už fyzický nebo psychický, ředitel školy svolá tzv. „vzdělávací tým“, jehož cílem je definovat žákův handicap a nastavit podmínky pro jeho vzdělávání. Dle závažnosti handicapu má žák možnost na kompenzační pomůcku při výuce, například v podobě počítače nebo pedagogického asistenta.

Zavedení inkluzivního vzdělávání je dobrou myšlenkou. V praxi totiž běžní žáci mají menší strach z něčeho, co je odlišné a nevidí již handicapované žáky jako ty, kteří se od nich odlišují. Proces socializace a adaptace ve třídách je vždy záležitostí nejen všech žáků, ale také všech pedagogů, kteří by měli být jistým vzorem v postoji k handicapovaným žákům pro své žáky. Dnes už můžeme říct, že inkluze ve Francii probíhá v praxi bez větších problémů. Součástí téměř každé třídy je handicapový žák, na kterého ovšem již není pohlíženo, jako na někoho, kdo se nějak liší. Pouze potřebuje pomoci od svých spolužáků a učitelů. Již přes deset let se Francie snaží řešit tuto problematiku a díky aktivnímu přístupu celé společnosti se na handicap dívají Francouzi

jako na něco zcela běžného. Měli bychom totiž vnímat handicap ne jako slabost, ale jako šanci pro všechny, kterou můžeme využít k rozvoji celé společnosti.

## La Bibliographie

Article 26 - Déclaration Universelle des droits de l'homme

Principes directeurs pour l'inclusion. Publié en 2006 Par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture 7, Place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP., p. 10.

Informations trouvé dans article de Dubet François.

Cahiers pédagogiques, N° 505, Mai 2013

### Sources Internet :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001402/140224f.pdf>

<http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-principe-de-gratuite-scolaire--un-enjeu-pour-lavenir-de-lecole-publique-661064243.html>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/La%3%AFcit%3%A9\\_en\\_France#La%3%AFcit%3%A9\\_et\\_enseignement](https://fr.wikipedia.org/wiki/La%3%AFcit%3%A9_en_France#La%3%AFcit%3%A9_et_enseignement)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/%3%89ducation\\_nouvelle](https://fr.wikipedia.org/wiki/%3%89ducation_nouvelle)

<https://pedagogienumeriqueenaction.cforp.ca/recension-des-ecrits/la-nouvelle-pedagogie-une-pedagogie-novatrice/pratiques-approches-et-modeles-preconises/>

<https://www.humanium.org/fr/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

<http://w3.uqo.ca/inclusif/g/1100.htm>

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/int%3%A9gration/43533>

<http://www.csps.ch/themes/ecole-et-integration/integration-scolaire/reponse-1>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Inclusion>

<https://toupi.fr/>

<http://www.csps.ch/themes/ecole-et-integration/integration-scolaire/reponse-2>

<http://tpe-smc-handicap.e-monsite.com/pages/etymologie-et-definition-du-handicap.html>

<http://tpe-smc-handicap.e-monsite.com/pages/les-differents-types-de-handicap.html>

[https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FicheRepere\\_EducationPourTous\\_FR\\_cle0d7eb8.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/FicheRepere_EducationPourTous_FR_cle0d7eb8.pdf)

<https://www.gouvernement.fr/action/l-ecole-inclusive>

<https://informations.handicap.fr/decret-loi-fevrier-2005.php>

<https://www.gouvernement.fr/argumentaire/les-cinq-grandes-priorites-du-comite-interministeriel-du-handicap-2018>

<https://www.gouvernement.fr/action/transformation-de-l-apprentissage-de-la-formation-professionnelle-et-de-l-assurance-chomage>

<https://www.gouvernement.fr/quelles-avancees-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-depuis-le-debut-du-quinquennat>

<https://www.gouvernement.fr/handicap-ce-qui-change-en-2019-pour-les-personnes-handicapees>

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail->

[pdf/?a=73&cHash=2c2142776f&pdfV=1&NFile=ULIS+%28unit%E9s+localis%E9es+pour+l%27inclusion+scolaire%29+%3A+dispositifs+collectifs+au+sein+d%92un+%E9tablissement+du+second+degr%E9](http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-pdf/?a=73&cHash=2c2142776f&pdfV=1&NFile=ULIS+%28unit%E9s+localis%E9es+pour+l%27inclusion+scolaire%29+%3A+dispositifs+collectifs+au+sein+d%92un+%E9tablissement+du+second+degr%E9)

## Les annexes

Cette annexe contient les questions posées à l'enseignante et ses réponses.

### *Questionnaire et les réponses d'une maître des écoles française ayant des expériences personnelles dans le domaine de l'inclusion scolaire*

1. À quoi vous fait penser le mot inclusion scolaire ?
2. Trouvez vous que l'inclusion scolaire est une bonne idée ?
3. Pouvez-vous décrire vos expériences dans le domaine de l'inclusion scolaire ?
4. Comment les élèves ordinaires réagissent aux élèves handicapés ? Est-ce qu'ils les aident ?
5. Est-ce que les élèves handicapés ont un assistant qui les aide en classe ?
6. Les conditions pour les élèves handicapés et les professeurs sont meilleures qu'il y a 10 ans ?
7. Quels sont les documents que les parents d'élèves handicapés doivent remplir ?
8. Notez-vous une amélioration des conditions pour les élèves handicapés ?

*« Je vais te raconter plutôt comment cela se passe dans la réalité de l'école.*

*Lorsqu'un enfant rentre à l'école ou lorsque que sa difficulté apparaît, souvent dans l'apprentissage de la lecture, à la demande de l'enseignante le directeur d'école convoque une équipe éducative. C'est une réunion où l'on invite les parents et la psychologue scolaire et toutes les personnes extérieures à l'école travaillant avec l'enfant (comme des équipes médicales, orthophoniste ,ergothérapeute .....)*

*Chacun échange sur ses observations. Si les personnes présentes pensent qu'il faut faire reconnaître un handicap, on conseille alors aux parents de remplir une demande de reconnaissance auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)*

*C'est un service administratif qui gère tous ce qui concerne les personnes handicapées de tous les âges.*

*Les parents doivent exposer les difficultés de leur enfant. Il y a une partie à faire remplir par le*

médecin. La maison du handicap demande ensuite à l'école de décrire précisément ce que l'enfant est capable de faire et ce qui représente une difficulté en classe.

Lors de cette première réunion, on cherche et exprime aussi ce qui pourrait compenser le handicap .

Ces moyens demandés sont notés sur le compte rendu qui est joint au dossier de demande de reconnaissance .Cela peut être des

- **demandes de rééducations** – orthophonie, psychomotricité, ergothérapie
- **équipement d'un ordinateur** avec des logiciels spécifiques adaptés
- **heures de présence d'une auxiliaire de vie scolaire**

c'est une personne qui est à côté de l'élève et qui peut compenser certaines difficultés comme par exemple en répétant et en organisant les consignes données par la maîtresse, ou écrire ce que l'élève dicte ou simplement accompagner l'élève aux toilettes

- une scolarité sur un temps limité

Tout est fait en fonction des besoins de l'enfant.

Quand l'enfant est reconnu alors l'équipe est réunie une fois par an par la MDPH.

Le département est découpé en zone géographique. Dans chacune d'elle un enseignant référent a pour mission de faire le lien entre l'école et la MDPH en suivant les dossiers des enfants reconnus. C'est lui qui anime l'équipe annuel de suivi en faisant le point sur les moyens donnés et propose ou non des changements d'aménagement.

2) Pour l'avoir observé, l'inclusion scolaire permet à l'élève ordinaire de ne plus voir l'élève en situation de handicap comme un enfant très différent de lui mais comme un enfant proche de lui avec des besoins d'aides.

Ça marche bien, l'élève n'est plus regardé comme un handicapé. Le handicap n'est plus en avant. C'est d'abord un élève. L'adaptation en classe est l'affaire de tous (autres élèves et maître).

*J'ai vu des élèves autistes participer à des activités avec les autres. Socialement les élèves ordinaires apprennent à avoir moins peur de la différence.*

*4) Oui les élèves de la classe s'aident et aident les élèves en situation de handicap. Chaque maître organise l'aide comme il le souhaite. Parfois le maître peut désigner un élève « tuteur » lorsque le binôme fonctionne bien.*

*6 et 8)*

*On détecte et accompagne mieux les élèves avec handicap « dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, dyslexie, dysorthographe. Pratiquement chaque classe a un élève avec handicap, parfois léger. Les élèves à besoins particuliers sont moins isolés. L'enseignant n'est pas seul face au handicap. Les échanges avec les partenaires extérieurs apportent des savoirs qui aident les enseignants. On sait de mieux en mieux faire et depuis 10 ans la prise en charge du handicap est devenu ordinaire, ce n'est plus exceptionnel. Les élèves avec handicap ne sont plus considérés comme un handicap pour la classe mais presque une chance (pas encore tout à fait, pas encore pour tous les enseignants). »*